



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>28686</b>	De <b>Mme Pascale Boistard</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Somme )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Justice</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Justice</b>
<b>Rubrique &gt; système pénitentiaire</b>	<b>Tête d'analyse</b> >revendications	<b>Analyse &gt; riverains. maison d'arrêt d'Amiens.</b>
Question publiée au JO le : <b>04/06/2013</b> Date de changement d'attribution : <b>27/08/2014</b> Question retirée le : <b>30/09/2014</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Pascale Boistard alerte Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les nuisances subies par les riverains de la maison d'arrêt d'Amiens. Les intrusions et chutes d'objets dans les propriétés situées aux abords du bâtiment public sont fréquentes. Celles-ci sont motivées par les « parachutages », pourtant illégaux de paquets dans la cour de la maison d'arrêt à destination des détenus. Se substituant à la puissance publique, les habitants sont contraints de mettre en place, à leurs seuls frais, des mesures de protection autour de leurs maisons et jardins. Il est profondément anormal d'obliger nos concitoyens à se substituer à l'État et à assumer les frais conséquents engendrés par le rehaussement des toits et clôtures. Elle souhaite donc connaître les mesures qui doivent nécessairement être à l'étude visant à faire respecter la loi aux abords de la maison d'arrêt d'Amiens comme dans celle-ci.